## VILLE DE MOLSHEIM - 67120 -



## ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

## AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N° 296/2022

Objet : Atelier mobile de réparation de vélo Plusieurs dates

**Autorisation:** 

L'autorisation de mettre en place un atelier mobile de réparation de vélo au niveau de l'Allée de la Petite Sorbonne est accordée à :

Bénéficiaire:

**ENTREPRISE CYCLIMOOV** 

Responsable:

Monsieur OREL François-Xavier

**Redevance:** 

- Autorisation accordée à titre gracieux

**Restrictions:** 

- Mise en place du dispositif à partir du 16h00 et enlèvement du dispositif à 20h00 au plus tard aux dates suivantes :
- Vendredis 9, 23 Septembre 2022,
- Vendredis 7, 21 Octobre 2022,
- Vendredis 4, 18 Novembre 2022,
- Les organisateurs seront responsables de tous dégâts éventuels causés du fait de l'organisation de la manifestation, notamment des dommages occasionnés aux tiers, à la voirie, au mobilier urbain ou aux plantations.
- L'inobservation de ces prescriptions pourra entraîner le retrait de plein droit de la présente autorisation.

Fait à Molsheim, le 22/08/2022

Chantal JEANPERT

Pour le Maire, L'Adjoint Délégué

## Délais et voies de recours :

- La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux devant le Maire. En l'absence de réponse à votre recours gracieux à l'expiration d'un délai de deux mois vous avez la possibilité de former un recours contentieux (article R.421-2 du Code de justice administrative).
- La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux, dans les conditions prévues aux articles R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, devant le Tribunal administratif de Strasbourg, sis 31 avenue de la Paix, BP 51038, 67070 STRASBOURG Tel : 03 88 21 23 23 courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr.